

Le catalogue-matières
de la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras
et son intérêt pour l'histoire
de la bibliothéconomie et des sciences
au XVIII^e siècle

La Bibliothèque Inguimbertaine a été fondée par monseigneur Malachie d'Inguibert, né à Carpentras, dominicain, puis trappiste, bibliothécaire du cardinal Corsini à Rome, secrétaire du même devenu le pape Clément XII, archevêque titulaire de Théodosie et évêque de Carpentras de 1735 à 1757, date de sa mort. Mgr d'Inguibert, en même temps qu'un prélat fort distingué, était aussi un érudit de haute classe. Très tôt il entreprit de se constituer un cabinet de lecture et d'antiquités. Mais cette idée ne prit réellement corps qu'après son élévation au siège de Carpentras. Un grand nombre d'acquisitions faites surtout en Italie porta le nombre de ses ouvrages aux environs de 4.000. Il réussit l'achat des fonds Mazaugues et Peiresc à Aix, ensemble d'environ 20.000 volumes. Puis, dans le courant du XIX^e siècle, l'entrée d'ouvrages confisqués à l'époque révolutionnaire, les legs Barjavel, Laurens, Cottier, pour ne citer que les plus importants, actuellement le legs du comte de Sobirats et les dons attendus de M. François Jouve, le félibre bien connu, enrichirent et enrichiront considérablement le fonds. A cet accroissement contribuèrent aussi certains mécènes, dont M. Moricelly. Le fonds actuel comprend 2.483 manuscrits, plusieurs centaines d'incunables, des collections de musique, d'estampes et de cartes anciennes, un médaillier et, sur les 130 à 140.000 volumes imprimés, 80.000 environ ou peut-être plus datent des XVI^e, XVII^e, XVIII^e et premières années du XIX^e siècle.

Passionné du livre, Mgr d'Inguibert ne voulut pas garder le monopole exclusif des richesses qu'il avait accumulées. Aussi, pour ouvrir cet instrument de travail, fruit de ses recherches et de son amour, au public lettré, le confia-t-il à des hommes avertis dans la technique bibliothéconomique. Avant même la bulle du pape Benoît XIV approuvant sans réserve la fondation en 1746, entra en fonctions le premier bibliothécaire-conservateur qui fut le chevalier d'Autane, parent de l'évêque auquel succédèrent Simon Ballarini, l'abbé Bastet et enfin, en 1756, l'abbé Fabre de Saint-Véran, neveu du prélat. Vers 1800 la Bibliothèque aurait compté, d'après Saint-Véran, dans les 25.000 ouvrages, donc 30 à 35.000 volumes. A part des interruptions à l'époque révolutionnaire, l'abbé restera en fonctions jusqu'en 1812.

Le catalogage des imprimés avait été commencé du vivant du fondateur et le gros du travail fut achevé peu après sa mort. Ce serait donc au chevalier d'Autane, à Ballarini et surtout à l'abbé Bastet, chargé spécialement du catalogue, que nous le devrions. Mais ce catalogue a trois volumes, deux étant réservés à l'alphabétique-auteurs et le troisième aux matières, et nous donnerons plus loin les raisons pour lesquelles nous pensons que l'œuvre des trois premiers bibliothécaires a porté essentiellement sur le catalogue-auteurs. Ce dernier fut continué jusqu'en 1843 et comporte de nombreuses adjonctions et corrections. A cette date furent commencés par M. Lambert un registre d'entrées et un catalogue-auteurs sur fiches avec numérotation continue. Ce travail fut repris et complété par M. Robert Caillet.

Le catalogue-auteurs commencé sous la direction de Monseigneur d'Inguibert est donc essentiellement celui de sa bibliothèque et il est toujours utilisé. Nous noterons donc comme un fait très rare que le classement du fonds ancien, inspiré par le prélat et appliqué par ses bibliothécaires, n'ait jamais été modifié.

Le troisième volume de ce catalogue sous forme de matières est celui qui va nous occuper. Il se présente comme un in-folio portant le titre de : *Bibliothecae Domini Malachiae d'Inguibert, archiepiscopi, episcopi Carpentracti catalogus secundum scientiarum, facultatum, artium et rerum classes dispositus, praecedenti catalogo alphabetico inseruiens*. Le volume est actuellement folioté de 1 à 510, les folios suivants ayant été reliés après coup avec

l'ouvrage et ne possédant d'autre intérêt que de nous donner un *terminus ad quem* qui est 1810. L'ancienne numérotation comportait 1.028 pages. La différence s'explique par des folios en blanc qui ont échappé à la première pagination et le catalogue est complet. Contrairement au catalogue-auteurs, il n'a subi que quelques corrections ou adjonctions transcrites, comme le gros œuvre, en langue latine et par des mains manifestement du XVIII^e siècle. Il n'a donc pas été continué après la Révolution. Les folios reliés par la suite ne sont que des listes d'acquisitions par ordre chronologique, les premières non datées mais très probablement de l'époque révolutionnaire.

Quelle a été la genèse de ce catalogue ? Les ouvrages composant l'ancien fonds de la Bibliothèque ont été d'abord classés en sections et il leur a été attribué une lettre de série : A à C pour la théologie; D pour le droit; E pour la philosophie; F à K pour l'histoire; L, N, O pour les belles-lettres. Pourquoi plusieurs lettres de série pour certaines disciplines ? Il s'agit de sections très importantes et amplement représentées; les lettres n'ont pas été attribuées au hasard : A concerne tout ce qui a trait à l'Écriture sainte; B comprend les Pères de l'Église; C les ouvrages de théologie; F l'histoire générale et les sciences auxiliaires dont la géographie; G l'histoire ecclésiastique, séculière et régulière; H l'histoire profane; J l'histoire de France; K l'histoire des autres pays; L la philologie, l'épistolographie (lettres, proverbes, fables, etc.), l'histoire littéraire comprenant les questions relatives aux bibliothèques; N la poétique; O les orateurs, la grammaire et la lexicographie.

Quel a été l'ordre dans lequel, au sein de chaque lettre, ont été classés les ouvrages sur les rayons ? Dans les sections de méthodologie, il semble que ç'ait été l'ordre alphabétique des auteurs, mais ce système est souvent interrompu par des classements méthodiques. C'est ainsi que les vies de saints sont classées au nom de chaque saint et non à celui de l'auteur, que les rois de France sont classés au nom de chaque roi et non à celui des auteurs. De toute façon les volumes portent, à côté de leur lettre de série, une cote numérique allant de 1 à l'infini.

C'est au cours de ce travail de classement que durent être rédigées les fiches au nom des auteurs, les séries d'ouvrages classés

par ordre méthodique étant alors catalogués au nom de l'auteur du livre; ces fiches furent ensuite recopiées sur les deux volumes qui forment à l'heure actuelle le catalogue-auteurs de l'ancien fonds. A l'issue de ce travail et à la fois d'après les fiches-auteurs et les ouvrages fut dressé le catalogue-matières, donc très probablement par l'abbé de Saint-Véran.

Ce n'est pas un catalogue topographique, car il ne reflète pas fidèlement, sauf exceptions, l'ordre des ouvrages aux rayons. La genèse du travail semble avoir été la suivante : le rédacteur a dressé une classification des sciences très poussée dans laquelle les ouvrages sont entrés en tenant compte de leur contenu global. Ce n'est donc pas un catalogue analytique, mais bien un catalogue systématique. Les recueils ont été analysés : ainsi les *Geographiae veteris scriptores Graeci minores* de Jo. Hudson, Oxonii, 1698-1712, ont donné lieu à une notice d'après le contenu général en F, avec le n° 20 et à autant de notices en F et L qu'il y avait d'auteurs édités. Certains paragraphes sont restés en blanc, car la Bibliothèque ne possédait pas alors d'ouvrages de cette nature; ainsi en droit (section D), les paragraphes 6 *de actione revocativa*, 7 *de adulterio et ejus poena*, 9 *de oequivocis*, 32 *de archivis* qui font partie du chapitre (*caput*) XII de la section (*classis*) II (D); au contraire le paragraphe 8 *de advocato* comporte huit titres. Certains paragraphes, ainsi le n° 34 *de arrestatione*, ont été ajoutés postérieurement, soit que l'ouvrage ait été acquis par la suite, soit qu'il ait échappé à la sagacité du rédacteur. De toute façon, son analyse du domaine scientifique avait été prise en défaut, ce que personne, parmi les gens du métier, ne pourra lui reprocher.

Lors de la constitution du cadre de classement, le rédacteur a estimé que certaines lettres avaient été attribuées d'une façon peu logique, d'où, dans le catalogue, l'adjonction d'un exposant numérique à certaines lettres de série et l'intervention de certaines lettres, alors que la numérotation des chapitres et des paragraphes se poursuit sans discontinuer et se trouve poussée parfois fort loin. C'est ainsi que le Chapitre XII *tractatus particulares juris* de la section Droit ne comporte pas moins de 327 paragraphes.

En vertu de ce principe, alors que la théologie n'a donné lieu à aucune modification, dans la section D (Droit), la lettre D groupe les chapitres I à VII relatifs au droit canon et la même lettre, avec

l'exposant 2, du Chapitre VIII au Chapitre XIII, le droit civil, l'ordre numérique restant inchangé et se continuant de 1 à la fin de la section. Les modifications les plus importantes ont été apportées dans la section H *Historia prophana*, groupant sous cette lettre les chapitres VI à IX qui traitent de l'histoire des peuples de l'Orient, de la Grèce et de Rome, et sous H 2, au Chapitre X, l'histoire de Byzance. Toujours dans le même Chapitre, la lettre K groupe l'histoire du Saint-Empire, des provinces et villes allemandes. Puis, du Chapitre XI au Chapitre XIII, sous la lettre H 2 vient l'histoire d'Italie. Sous K 2, Chapitre XIV, c'est l'histoire d'Espagne; sous la lettre K, Chapitre XV, l'histoire de la Belgique et des Pays-Bas; au Chapitre XVI, l'histoire des Iles Britanniques et des navigations; sous K 2, Chapitre XVI, les vies des empereurs; sous la lettre J, Chapitre XVII, l'histoire de France. Enfin, le Chapitre XVIII, sous la lettre J, comprend l'histoire des familles célèbres autres que françaises.

De même la section L, qui comprend la philologie et l'épistolographie, est suivie de la section O avec les rhéteurs et orateurs, puis de N qui traite de la poésie, enfin de O avec la grammaire. Malgré ces interversions les chapitres se suivent dans ces trois lettres de 1 à 8. Sans doute le rédacteur du catalogue avait-il trouvé l'ordre des rayons peu conforme à la logique et à l'esprit scientifique.

A l'intérieur des paragraphes, les titres sont classés dans l'ordre alphabétique des auteurs. Enfin la section M (Mélanges), bien que dépouillée au catalogue-auteurs, n'a pas été traitée au catalogue-matières.

L'intérêt et la valeur du catalogue systématique de l'ancien fonds pour l'histoire de la Bibliothéconomie est donc indéniable. Les principes qui ont présidé à son élaboration peuvent être considérés comme déjà modernes et inspirent encore peu ou prou la constitution de certaines bibliothèques d'instituts ou de facultés. Si la conception du classement n'est pas celle des bibliothèques municipales actuelles, une comparaison est possible avec la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. A Strasbourg le cadre de classement adopté en 1871 lors de la création de l'établissement était un systématique sur fiches poussé très loin sur les rayons avec classement par ordre alphabétique d'auteurs à l'inté-

rieur de la dernière sous-section et des cotes composées de chiffres et de lettres, ce qui amenait des refoulements constants, mais faisait du catalogue systématique un catalogue topographique pour les récolements, car le fichier reproduisait intégralement l'ordre des rayons. A Carpentras, lettres de série et cote numérique continue, ce qui évite les refoulements fréquents, mais ne donne pas la bivalence au catalogue qui est uniquement un systématique et non un topographique. A Carpentras le système a été complètement abandonné pour les nouvelles acquisitions, alors qu'à Strasbourg les grandes sections ont été maintenues, les innovations ne portant que sur le traitement de chacune d'elle en particulier.

Mais le point de vue bibliothéconomique n'est pas le seul duquel peut être étudié le catalogue systématique de l'ancien fonds. Il reflète aussi l'état de la conception des sciences au XVIII^e siècle.

Comme on pouvait le prévoir, puisqu'il s'agit à l'origine du cabinet de lecture d'un prélat, la théologie se taille la part du lion et vient en tête. Mgr d'Inguibert s'étant souvent livré aux joies austères de l'exégèse, la section relative à la Bible est très développée. Vingt-cinq paragraphes sont consacrés aux textes de l'Écriture sainte, un nombre bien plus grand à l'exégèse, aux textes plus récents et à la théologie. D'Inguibert ayant polémique contre les hérésies, le chapitre XVII, avec treize paragraphes, leur est consacré.

La section Droit est, elle aussi, considérable, et la part faite au droit canon très grande. Quant au droit civil, la nomenclature des paragraphes montre un classement poussé très loin. Trente-cinq paragraphes sont consacrés aux études générales de droit civil, vingt-sept aux droits provinciaux et urbains sans compter les dix réservés à l'Espagne et les soixante-dix-neuf à la France. Trois cent vingt-sept paragraphes détaillent, nous l'avons vu, les divers points de droit. Le droit criminel est quasi inexistant. Rien d'étonnant à cela puisque l'évêque de Carpentras, en tant que clerc, ne devait pas intervenir en ces sortes d'affaires.

Si les notions de la théologie et du droit qui apparaissent dans le classement sont somme toute assez actuelles, en est-il de même de la philosophie ? Dans une mesure bien moindre, car dans cette série sont répertoriées, à côté des disciplines qui appartiennent à notre époque encore à la philosophie, les sciences dites

exactes qui, depuis longtemps, ont acquis leur autonomie. Il semble donc que, de ce côté, Mgr d'Inguibert et ses bibliothécaires aient été quelque peu en retard sur les encyclopédistes et le mouvement scientifique du siècle. L'emprise médiévale est ici très forte encore. Ainsi, à côté de la *philosophia rationalis* ou développement de la pensée, nous trouvons la *philosophia naturalis* ou physique, l'*historia naturalis* (histoire naturelle), la médecine, les mathématiques avec l'arithmétique, l'algèbre, la logistique, la géométrie, l'optique qui aujourd'hui fait partie de la physique, la mécanique, l'hydro-métrie, l'astronomie et les techniques militaires. Entre dans notre conception actuelle de la philosophie la *philosophia moralis* ou morale; mais la *philosophia politica*, avec un paragraphe réservé aux ouvrages combattant les théories de Machiavel, entre plutôt dans ce que nous appelons aujourd'hui les sciences politiques. Font partie aussi de la philosophie l'astrologie, la peinture, la sculpture, la sténographie et le commerce. La philosophie apparaît donc ici comme la science des sciences, celle qui les englobe toutes.

Nous ne dirons que quelques mots de la section Histoire qui englobe aussi la géographie et bien entendu les sciences auxiliaires comme la chronologie. Mais ici aussi la part faite à l'histoire ecclésiastique, séculière et régulière, est considérable, ainsi que celle ayant trait aux hérésies.

Enfin les belles-lettres sont groupées dans la section *Polymathia* qui englobe la philologie, l'épistolographie, l'histoire littéraire, la poétique, la grammaire, etc. Les travaux relatifs aux bibliothèques occupent les paragraphes 1 à 19 : bibliothèques hébraïques, grecques et ecclésiastiques. Les catalogues des ouvrages prohibés s'y trouvent. Suivent les bibliothèques des divers pays, les bibliothèques universelles, les bibliothèques particulières. Le chapitre se termine par des ouvrages sur la typographie et des études sur différentes collections.

Le catalogue systématique de l'ancien fonds de Carpentras est donc un monument d'un grand intérêt pour l'histoire de la bibliothéconomie et pour celle des sciences au XVIII^e siècle. Il représente une étape dans l'histoire de la pensée et les conceptions qu'il dénote ne sont parfois pas tellement dépassées.

Henri DUBLED.